

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LORRAINE TENUE LE MARDI 6 OCTOBRE 2020 À COMPTER DE 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE, DUE AUX MESURES LIÉES À LA COVID-19

SONT PRÉSENTS :

Siège no 1 - Mme Martine Guilbault, conseillère
Siège no 2 - M. Pierre Barrette, conseiller
Siège no 3 - Mme Diane D. Lavallée, conseillère
Siège no 4 - M. Jocelyn Proulx, conseiller
Siège no 5 - Mme Lyne Rémillard, conseillère
Siège no 6 - M. Patrick Archambault, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean Comtois.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Christian Schryburt, directeur général
Me Annie Chagnon, directrice des Services juridiques et greffière
Mme Stéphanie Bélisle, directrice du Service des communications et des relations citoyennes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été transmis conformément aux articles 323 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*. Tous les membres du conseil présents à cette séance extraordinaire renoncent à l'avis de convocation de cette séance conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

Vu la situation reliée à la COVID-19 et le niveau d'alerte maximale pour la zone où la Ville de Lorraine se trouve (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir à huis clos, sans rassemblement, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Par le biais d'une technologie de visioconférence, les élus présents, le directeur général, la greffière et la directrice du Service des communications et des relations citoyennes participent à cette séance à distance. Le verbatim de la séance sera disponible sur le site Internet de la Ville sous forme de faits saillants.

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte, il est 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-10-177 Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Martine Guilbault **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Approbation du procès-verbal de la dernière séance – 29 septembre 2020

2020-10-178 **ATTENDU** que le secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme doit faire parvenir au conseil municipal pour approbation, le procès-verbal de toute assemblée du comité;

ATTENDU que les membres du conseil de Ville de Lorraine ont reçu communication et ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité tenue le 29 septembre 2020;

Lyne Rémillard, membre du comité, fait état des travaux de celui-ci durant le mois de septembre 2020, dont les recommandations dressées au procès-verbal visent à :

- ❖ Approuver trois demandes de modification du bâtiment principal d'une valeur de plus de 113 500 \$ aux adresses suivantes :

15, avenue de Montsec
44, boulevard de Montbéliard
12, place de Saint-Dié

- ❖ Approuver deux demandes d'agrandissement d'une valeur totale de 98 000 \$ aux adresses suivantes :

20, boulevard du Val-d'Ajol
187, boulevard De Gaulle

- ❖ Approuver une demande de modification à un plan d'agrandissement du bâtiment principal d'une valeur de 50 000 \$ au 30, avenue de Bruyères;
- ❖ Approuver une demande de nouvelle construction d'une valeur de 300 000 \$ au 31, avenue de Montsec;
- ❖ Accorder une demande de dérogation mineure au 21, avenue de Hautmont;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard
APPUYÉ par monsieur le conseiller Patrick Archambault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme de Ville de Lorraine tenue le 29 septembre 2020 et ses recommandations soit approuvé tel que présenté;

QUE la procédure requise pour l'autorisation de la dérogation mineure conformément aux articles 145.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* se poursuive, notamment par la publication de l'avis public et la présentation de ladite dérogation mineure à une prochaine séance.

4. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION – Règlement 225-6 modifiant le « Règlement 225-5 relatif aux ventes-débarras » pour en changer la fréquence et certaines modalités

2020-10-179 Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Barrette, qu'à une séance du conseil subséquente, sera adopté, le Règlement 225-6 modifiant le « Règlement 225-5 relatif aux ventes-débarras » pour en changer la fréquence et certaines modalités et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour objet de changer la fréquence des ventes-débarras, de même que certaines modalités liées à celle-ci.

5. ADOPTION – Règlement 237-15 modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu'amendé, afin de déterminer ou modifier certaines tarifications

2020-10-180 **CONSIDÉRANT** qu'en date du 8 septembre 2020, le Projet de Règlement 237-15 a été déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'ajouter ou de modifier certains tarifs dont pour l'assermentation des non-résidents, des tarifs liés aux compteurs d'eau et certains autres tarifs en matière d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par madame la conseillère Diane D. Lavallée
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADOPTER le Règlement 237-15 modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu'amendé, afin de déterminer ou modifier certaines tarifications.

6. **AUTORISATION SIGNATURE – Contrat d’emploi – M. Alain Cyr, chargé de projets – sécurité publique et projets**
- 2020-10-181 **CONSIDÉRANT** les discussions tenues entre M. Alain Cyr et le directeur général concernant son retour au travail;
- CONSIDÉRANT** que M. Alain Cyr est à l’emploi de la Ville depuis octobre 2012 et qu’il souhaite occuper de nouvelles fonctions en vue d’un départ progressif à la retraite;
- CONSIDÉRANT** que la Ville et M. Alain Cyr jugent opportun de préciser les modalités reliées au nouveau poste de chargé de projets – sécurité publique et projets spéciaux;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
APPUYÉ par madame la conseillère Diane D. Lavallée
et **RÉSOLU** à l’unanimité,
- DE NOMMER** Monsieur Alain Cyr à titre de chargé de projets – sécurité publique et projets spéciaux, effectif le 28 septembre 2020;
- D’AUTORISER** le maire ou le maire suppléant et le directeur général à procéder à la signature du contrat d’emploi de M. Alain Cyr;
- D’AUTORISER** la trésorerie à procéder au paiement du salaire et à imputer les sommes nécessaires à même le poste budgétaire numéro 02-310-00-111.
- La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu’en fait foi le certificat numéro 2020-35.*
7. **NOMINATION – M. Sylvain Allard, directeur du Service des travaux publics et infrastructures**
- 2020-10-182 **CONSIDÉRANT** que le 22 octobre 2019 la Ville adoptait la résolution 2019-10-216 afin de nommer M. Sylvain Allard au poste de directeur du Service des travaux publics et infrastructures par intérim jusqu’au retour du titulaire de ce poste;
- CONSIDÉRANT** la nomination de M. Alain Cyr au poste de chargé de projets – sécurité publique et projets spéciaux;
- CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite confirmer M. Sylvain Allard dans ses fonctions;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Barrette
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Proulx
et **RÉSOLU** à l’unanimité,
- DE NOMMER** M. Sylvain Allard au poste de directeur du Service des travaux publics et infrastructures selon le même traitement et conditions de travail;
- D’AUTORISER** la trésorerie à procéder au paiement du salaire et à imputer les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-320-00-111.
8. **ADJUDICATION DE CONTRAT – Réfection du chemin d’accès au stationnement du Centre culturel Laurent G. Belley – TP2020-24**
- 2020-10-183 **ATTENDU** que le 14 septembre 2020, la Ville de Lorraine procédait à une demande de soumissions publiques pour la réfection du chemin d’accès au stationnement du Centre culturel Laurent G. Belley (TP2020-24);
- ATTENDU** que quatre (4) compagnies ont déposé leur soumission à la date et l’heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions :

Soumissionnaires	Prix soumissionné (taxes incluses)
Pavage des Moulins inc.	178 323,36 \$
Eurovia Québec Construction inc.	187 035,58 \$
Construction Anor (1992) inc.	210 601,44 \$
4042077 Canada inc.	214 440,10 \$

ATTENDU que suite à l'étude et l'analyse de ces soumissions par la firme d'ingénieurs Équipe Laurence, celles-ci ont été jugées conformes aux conditions de soumission;

ATTENDU que la soumission déposée par la compagnie Pavage des Moulins inc. est la plus basse soumission conforme reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lyne Rémillard
APPUYÉ par madame la conseillère Martine Guilbault
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

D'ADJUGER le contrat relatif à la réfection du chemin d'accès au stationnement du Centre culturel Laurent G. Belley (TP2020-24), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie **Pavage des Moulins inc.**, sur la base des prix unitaires inscrits à son bordereau de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **178 323,36 \$ taxes incluses**;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement de ces travaux pour un coût net estimé à 162 833,00 \$ et à imputer cette somme à même le code budgétaire : 22-700-05-701.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-37.

9. **AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée.

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-10-184 L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Patrick Archambault
APPUYÉ par monsieur le conseiller Pierre Barrette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la séance soit levée à 19 h 21.

Monsieur JEAN COMTOIS
Maire

Me ANNIE CHAGNON
Greffière

